

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 20 JUIN 15

Quel mépris pour les élèves et pour notre métier !



De plusieurs académies (Aix-Marseille, Nice, Versailles) nous est remon-
tée vendredi 26 juin, l'annonce du recrutement de « volontaires du service
civique » dans l'Éducation nationale et particulièrement dans le champ de
l'orientation.

29 Juin 2015

Qui sont ces volontaires du service civique ?

Ce sont des jeunes de 16 à 25 ans recrutés, sans conditions de diplômes, pour
accomplir des missions d'intérêt général. Ils peuvent travailler de 24h à 35h pour
une rémunération de 573 euros par mois. Jusqu'à présent, ils étaient recrutés
par des associations ou certains Ministères. L'objectif du Président de la Républi-
que est de porter le nombre de VSC de 45 000 à 150 000 d'ici 2016. La ministre
de l'EN a donc annoncé pour le rentrée 2015 le recrutement de 5 000 volontaires
du service civique. Dans l'Éducation nationale, en 2013, près de 20% des solu-
tions de raccrochage pour 20 000 jeunes ont été assurées par le service civique,
qui a accueilli plus de 3 600 jeunes décrocheurs. Cette part a été portée à 25 %.

Sommaire :

- *Les VSC affectés sur des missions d'orientation*
- *Les copsy comme tuteurs et les DCIO comme pilotes de l'organisation de cet accueil!*

Quelles missions devraient leur être confiées ?

Les DSDEN vont recevoir des enveloppes pour le recrutement de ces VSC sur 9 missions : aide pédagogi-
que, internat, EREA, **lutte contre le décrochage scolaire, orientation, prévention des conduites addicti-
ves**. Les classes relais, les établissements REP et REP+ seraient particulièrement concernés.
Certaines académies ont déjà rédigé des fiches de postes. C'est le cas à Marseille où, dans le domaine de
l'orientation, a été élaborée une fiche de missions intitulée : **Parcours avenir réussite**.

On y apprend que « le VSC sera mobilisé pour **structurer et accompagner les parcours des élèves** les
plus fragiles de collège dans la découverte des métiers (en lien avec les Comités locaux Ecole-Entreprise) et
des formations (en lien avec les lycées professionnels et CFA) dans le cadre d'une véritable orientation active
accompagnée ». Les VSC seront sensés accomplir des tâches de **tutorat des élèves, animer des ateliers
de découverte** au CDI et de rencontres avec des professionnels **ils pourront également « lors des démar-
ches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiches de dialogue)
et d'affectation (dossier affelnet) apporter (leur) aide aux familles.»**

Comme chacun pourra le constater, ce ne sont effectivement que des tâches très administratives !

Mais le volontaire pourra également apporter sa contribution à tous les forums organisés par le privé et dans lesquels les copsy refusent d'aller pour servir de faire valoir : (Nuits de l'orientation, Salon de l'étudiant) !

S'il leur reste un peu de temps, les « speed dating » et l'animation des réseaux sociaux leur sont ouverts.

Sur une fiche identique de l'académie de Nice, on peut lire : « **Si les activités du PIIODMEP sont relativement simples à organiser au niveau de la classe (!) il est souvent difficile de les individualiser (manque de temps disponible pour les professeurs principaux, coordination difficile avec le copsy à temps partagé sur plusieurs établissements..)** »

Ce n'est pas qu'une question de temps, c'est une question de métier et de qualification ! Nul doute qu'avec ces dispositions le PIIODMEP aura autant de succès que le PDMF !

Pense-t-on réellement que les VSC vont pouvoir exercer des activités qui font partie des missions des cop-psy , des infirmiers ou des AED ?

Il faut s'opposer à ces prescriptions aveugles avancées par des responsables qui ne connaissent rien à la réalité de nos métiers !

Les VSC ne solutionneront pas l'insuffisance des recrutements !

Ce ne sont pas les VSC qui pourront compenser l'insuffisance des recrutements depuis de nombreuses années. De plus, c'est une aggravation considérable de la précarité dans les établissements en introduisant des personnels qui pourront travailler 35h sans contrat de travail et donc sans droits !

Le SNES interviendra sur ce sujet, entre autres, le 2 juillet, lors de l'audience au MEN avec F. Weixler.

Il est inadmissible que les VSC soient chargés de tâches qui concernent les missions des copsy et nécessitent un suivi, un accompagnement, un contact avec les familles. Quelle pourrait être la pertinence de personnels non formés dans les relations avec les parents sur l'orientation ?

Il y a un certain paradoxe au moment où les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO devraient voir aboutir la création du corps commun de psychologues de l'EN, de confier une partie de leurs tâches à des jeunes non formés et non qualifiés en psychologie.

Que pourra t-on proposer à ces jeunes à la fin de leur mission ?

Rappelons qu'il est de la responsabilité des structures d'accueil de les accompagner et de réaliser un bilan et de leur donner des contacts pour trouver un emploi !

Ce n'est pas de VSC dont les établissements ont besoin mais de personnels formés et qualifiés en plus grand nombre !

Il faut s'opposer partout à ces tentatives de dérèglementation contre la qualification et l'emploi !